

Définition

Présentation :

ANTI-MOUSSE est un produit à base d'agents fongicides puissants. Une fois pulvérisé ou appliqué sur les mousses ou moisissures, il ne laisse aucune trace ni pellicule sur les matériaux et n'en change ni l'aspect ni la couleur.

ANTI-MOUSSE s'utilise pour assainir tous les supports du bâtiment et détruire tous les types de micro-organismes courants sur toutes les surfaces:

- pierres naturelles et reconstituées,
- tuiles,
- enduits minéraux à base de ciment ou de chaux,
- mortiers de ciment,
- bétons
- revêtements céramiques

Propriétés

Qualités et performances

ANTI-MOUSSE présente un spectre d'activité particulièrement étendu.

- Le traitement permet de retrouver l'aspect originel du matériau, et le prépare à l'application d'un enduit ou d'une peinture.
- Ne forme pas de film en surface.
- Ne modifie pas la teinte des matériaux.

« Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. »

Application

Préparation du support

Si l'épaisseur de mousse est importante, un grattage et un brossage préalables sont recommandés (brosse, karcher®).

Mise en œuvre

- Appliquer le produit jusqu'à refus.
- Laisser agir 3 à 4 jours puis brosser les mousses résiduelles et rincer à l'eau.
- Renouveler l'opération tous les ans dans des conditions normales d'entretien du support
- Les surfaces destinées à rester à l'état brut seront traitées dès apparition d'une coloration.

Séchage / Outils / Nettoyage

- Séchage (20°C) : 3 heures.
- Recouvrable : 3 à 4 jours.
- Matériel : brosse, rouleau, pistolet ou pulvérisateur.
- Nettoyage du matériel : Eau.

Recommandations

- Ne pas appliquer par temps de pluie, de neige ou de temps venteux et par des températures supérieures à 35°C.
- Ne pas projeter sur les fleurs, les plantes ou le gazon.
- Stocker à l'abri du gel et des fortes chaleurs.
- Durée de conservation 2 ans.
- Ne pas réutiliser l'emballage après l'emploi du produit.
- Composés de l'ion ammonium quaternaire, benzyl en C12-16 alkydiméthyles, chlorures (CAS 68424-85-1): 2.45% (m/m).
- TP 10 : Protection des ouvrages de maçonnerie.
- Après l'application, ne pas toucher le support traité pendant 4 jours.

Consommation

3 à 5 m² / L selon la porosité du support.

Conditionnement

5 litres et 20 litres.

Hygiène et Sécurité

Attention - Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Tenir hors de portée des enfants. Éviter le rejet dans l'environnement. Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Éliminer le contenu/réceptacle dans une installation de collecte des déchets dangereux ou spéciaux. Se reporter à la fiche de données de sécurité.

